

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, ET LE TRENTE MARS À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Alexandre SENERS
M. Brice VOULAND à M. Christophe CURIE

Absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Jean-Luc FORTIN a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	16	18

DATE DE LA CONVOCATION

24/03/2023

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

24/03/2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2023-016 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes de l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. En conséquence pour des raisons de transparence et prévision budgétaire il est essentiel de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité de Meynes.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 4, 6 et 34

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n° 2022-026 du 12 mai 2022 portant tableau des effectifs des emplois permanents

Vu la délibération n° 2023- 0 du 26 janvier 2023 portant créations et suppressions d'emplois

GRADE OU EMPLOI	CAT.	MISSIONS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC	POSTE POURVU LE
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur territorial principal de 1ère cl.	B	DGS	1	1		01/03/2023
Adjoint administratif principal 1ère cl.	C	Etat civil population	1	1		01/02/2018
Adjoint administratif principal 1ère cl.	C	Urbanisme	1	1		01/03/2023
Adjoint administratif	C	Accueil	1	1		01/01/2019
Adjoint administratif	C	Médiathèque/ communication	1	1		01/01/2019
TOTAL			5	5		
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1ère cl.	C	Agent polyvalent	1	1		01/11/2020
Adjoint technique principal de 1ère cl.	C	Service techniques	1	1		01/03/2023
Adjoint technique principal de 2ème cl.	C	Affaires scolaires	1	1		04/03/2020
Adjoint technique principal de 2ème cl.	C	Affaires scolaires	1	1		01/10/2022
Adjoint technique principal de 2ème cl.	C	Service techniques	1	1		01/01/2018
adjoint technique	C	Affaires scolaires	1	1		01/01/2019
adjoint technique	C	Affaires scolaires	1	1	1	15/01/2020
adjoint technique	C	Affaires scolaires / piscine	1	1	1	01/01/2019
adjoint technique	C	Service techniques	1	1		01/12/2022
adjoint technique	C	Service techniques	1	1		01/05/2017
adjoint technique	C	Service techniques	1	1		01/01/2019
adjoint technique	C	Service techniques	1	1		01/12/2022
adjoint technique	C	Service techniques	1	0	1	01/12/2022
TOTAL			13	12	3	

GRADE OU EMPLOI	CAT.	MISSIONS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC	POSTE POURVU LE
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	Affaires scolaires et périscolaires	1	1		01/03/2021
TOTAL			1	1		
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint principal du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	RH Médiathèque Communication	1	1		01/02/2018
TOTAL			1	1		
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier-chef principal	C	Police municipale	1	1		01/01/2015
Brigadier-chef principal	C	Police municipale	1	1		01/08/2021
TOTAL			2	2		
TOTAL GENERAL			22	21	3	

Considérant le besoin de la collectivité de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE la modification du Tableau des Effectifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

